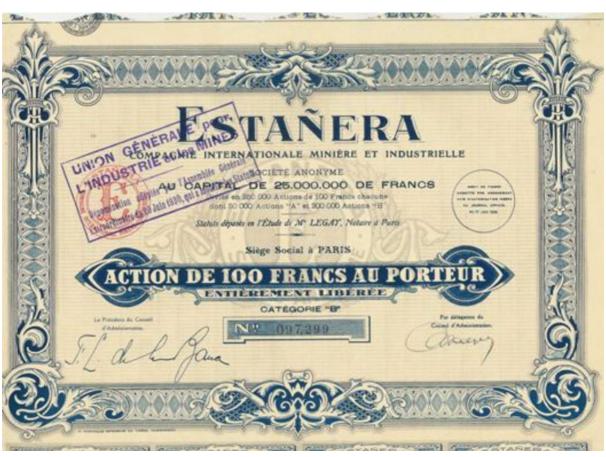
Mise en ligne : 4 mars 2017.

Dernière modification: 13 septembre 2018.

www.entreprises-coloniales.fr

ESTAÑERA (Cie internationale minière et industrielle) mines d'étain en Espagne et au Portugal, de cuivre en Algérie



scriponet Le président du conseil d'administration : F.L. de la Barra

(Les Archives commerciales de la France, 5 juin 1928)

ESTAÑERA, Cie internationale minière et industrielle, 23, Paix. — 99 ans. — 25.000.000 fr. — 29 mai 1928. — *An. P.*

Maurice HAYEM, apporteur et administrateur délégué

Né à Paris XIe, le 4 novembre 1891.

Marié à Mme Marie-Madeleine Kahn.

Fondateur, avec son frère aîné Félix, né en 1887 à Nancy, chevalier de la Légion d'honneur en 1927 (marine marchande), des Huiles pour automobiles La Semeuse, avec raffinerie à Pantin et quelques agences en France et à Alger.

En octobre 1924, l'affaire est transformée en S.A. au capital de 12,5 MF avec l'aide de la Société financière des pétroles. Peu après, la présidence revient à René Wertheimer, ancien avocat, fondateur du Lloyd de France, éphémère patron du journal *L'Éclair* (1917-1919), créateur de Paris-Building, président de la Société immobilière du boulevard des Italiens, qui se signalera en 1934 par une tentative ratée de prise de contrôle du *Figaro*. Les frères Hayem sont administrateurs délégués. Au cours de l'été 1926, la société porte, non sans difficultés, son capital à 20 MF. Au printemps, elle se rebaptise Carpathy, faisant aussi dans la fabrication de bougies pour moteurs. René Wertheimer meurt subitement au Cap d'Ail en octobre 1936. En janvier suivant, la Carpathy réduit son capital de 20 à 1 MF.

Estañera (Cie internationale minière et industrielle) (L'Écho des mines et de la métallurgie, 10 juillet 1928)

Cette nouvelle société, au capital de 25.000.000 de francs, a pour objet l'exploration et l'exploitation des richesses du sous-sol et la production d'énergie électrique. Le siège social est à Paris, 23, rue de la Paix. Le conseil d'administration comprend : MM. de Bavière, Fernando Maria de Bourbon, Francisco de la Barra, J[ean]-M[arc] Bel, M[aurice] Hayem et E. Berte Ortuno.

COMPAGNIE INTERNATIONALE MINIÈRE ET INDUSTRIELLE (ESTANERA) (Le Journal des débats, 8 décembre 1928)

Les actions de cette société viennent d'être introduites, ces jours derniers, au marché en banque.

Son capital est de 25 millions, divisé en 250.000 actions de 100 francs, toutes inscrites en numéraire. 50.000 de ces actions, dénommées A, sont à vote plural. Toutes les actions jouissent des mêmes droits.

Il a été créé, en outre, 12.500 parts bénéficiaires donnant droit à 25 % des bénéfices après les prélèvements statutaires et d'usage.

Le but de cette société est le suivant :

L'acquisition en tous pays de gisements miniers ;

La création de sociétés d'exploitation, pourvues de capitaux et des cadres de spécialistes utiles, l'Inter-Minière ne renonçant d'ailleurs pas à l'exploitation directe

Le commerce et le traitement, par elle-même ou par ses filiales, des produits du soussol.

Le conseil d'administration est ainsi composé : Président : S. E. M. Francisco de la Barra, ancien président de la République du Mexique ; vice-président : M. Charles Dumont, président de la Banque Franco-Japonaise ; administrateurs : S. A. R. le prince Fernando-Maria de Bavière et Bourbon, infant d'Espagne ; M. Guillet, membre de l'Institut, directeur de l'École centrale des arts et manufactures ; M. Jean-Marc Bel, ingénieur civil des mines ; M. Paul Benazet, président de la Compagnie minière

d'Aguilas ; M, Émile Ortuno Berte, président du conseil d'administration du Banco central de Madrid, administrateur de la Compagnie Hispano-Américaine d'Electricité (Chade) ; administrateur délégué : M. Maurice Hayem, industriel.

Estañera (Cie internationale minière et industrielle) (Le Temps, 10 décembre 1928)

Les actions de cette société, plus connue en Bourse sous le nom de l'Inter-Minière, ont rencontré, lors de leur récente introduction, un accueil très favorable.

Le large but qu'elle s'est fixé comprend l'acquisition et l'exploitation directe ou par la création de sociétés spéciales de tous gisements, en tous pays, aussi bien que le commerce des produits du sous-sol et leur traitement .métallurgique.

Bien que constituée seulement depuis mai dernier, l'Inter-Minière a réussi, grâce à une sérieuse préparation préalable et aux négociations qu'avaient menées ses fondateurs, à s'assurer d'ores et déjà la maîtrise d'un important domaine minier.

[Mines d'étain à Salamanque (Espagne)]

Elle a, tout d'abord, acquis la presque totalité des actions de deux sociétés, l'une anglaise, l'autre espagnole, cette dernière possédant un ensemble de concessions bien groupées qui s'étendent sur 9.000 hectares environ dans la région considérée comme la plus riche du puissant gisement stannifère de Salamanque.

Le gîte métallique qu'on rencontre dans cette partie de l'Espagne a, depuis deux années, fait l'objet de nombreuses études ; la concurrence y a été d'autant plus vive qu'on ne trouve point en Europe, la Cornouaille mise à part, de pays produisant l'étain en quantité importante.

Nous ne pouvons, dans cette brève étude, citer en détail les rapports des différents techniciens autorisés qui ont été appelés à donner leur avis : nous dirons simplement qu'il s'agit de filons pour la plupart minéralisés et de terres d'alluvions ; le minerai est de la cassitérite pure à laquelle ne se trouve mélangée aucune trace de wolfram, de bismuth, de pyrite, etc., d'où un traitement métallurgique extrêmement simple.

Nous nous bornerons à donner ici la conclusion du rapport dressé en mars 1928 par M. Jean-Marc Bel, ingénieur civil des mines, expert près le tribunal civil de la Seine, qui écrit : « Le vaste gisement de Salamanque mérite au plus haut degré de retenir l'attention et de recevoir les efforts les plus étendus pour arriver assez vite à le mettre sur un pied de production industrielle.

Nous nous trouvons, ajoute-t-il, en face d'un gros gisement dont le développement nous paraît appelé à fournir un appoint notable à la production mondiale de l'étain. »

Les travaux de prospection exécutés depuis la constitution de la Compagnie internationale minière et industrielle ont confirmé les rapports antérieurs.

Il faut ajouter que ces mines sont d'un accès facile; traversées par des routes et situées à 20 kilomètres de la voie ferrée.

Les concessions sont perpétuelles, exemptes de toutes redevances au profit de tiers et n'ont à supporter que les droits et impôts perçus par l'État espagnol.

On se rend compte, par cet aperçu, de l'importance d'un semblable actif minier, dont la mise en valeur sera réalisée par des sociétés d'exploitation dont la création est à l'étude.

[Apport de la Société des mines de cuivre de l'Algérie (gérant : Maurice Hayem)] www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Soc._mines_cuivre_Algerie.pdf

L'activité de l'Inter-Minière va, d'ailleurs, simultanément s'exercer sur un second

domaine constitué par un gisement cuprifère situé à 5 kilomètres au sud de Ténès, port algérien à mi-chemin entre Alger et Oran.

Ce second champ consiste en une concession de 2.300 hectares environ pour cuivre, fer et plomb, dite concession de l'Oued-Allelah, et en deux permis de recherches d'à peu près 3.000 hectares, donnant droit à l'utilisation des produits des recherches.

Cette concession ayant été accordée sous le régime de l'ancienne législation minière, elle bénéficie, ainsi que les permis qui en constituent l'extension, du double avantage d'être perpétuelle et de n'être grevée d'aucune des redevances ou participations aux bénéfices prescrites par le régime minier actuel.

Une exploitation ancienne, menée dans des conditions défavorables et toutes différentes de celles qui se présentent aujourd'hui, avait réussi à extraire en quelques années, et en exploitant seulement un des groupes de filons situés dans la concession d'origine, 6.000 tonnes de minerai à 15 % de teneur moyenne après scheidage : ce résultat d'une exploitation partielle constitue une indication précieuse sur la valeur du gisement.

Cette exploitation a laissé d'importants travaux consistant en 6.000 mètres de galeries tracées et en plusieurs puits muraillés, dont l'un foncé jusqu'à 130 mètres de profondeur.

lci, comme à Salamanque, les techniciens qui ont eu à se prononcer émettent des avis concordants sur la richesse de ce gîte métallifère, constitué par un réseau de filons nets, bien, réglés, de minéralisation massive et placé dans une situation exceptionnellement favorable à l'organisation d'une exploitation rémunératrice ».

M. Georges Ville, ingénieur en chef du service des mines de la province d'Alger au temps de l'exploitation dont nous venons de parler, terminait ainsi son « procès-verbal de visite de la mine de cuivre, fer et plomb de l'Oued-Allelah » :

« Il importe de favoriser à un haut degré l'industrie métallurgique du district de Ténès parce qu'elle est basée sur des faits positifs et sur une appréciation exacte des ressources des gîtes cuprifères.

...Ténès est destiné à devenir un centre industriel très important, semblable aux grands centres métallurgiques de l'Allemagne tels que Freiberg, en Saxe, et Chemnitz, en Hongrie.

Il faut donc, dans l'intérêt de l'Algérie et de la France, que l'administration favorise de tout son pouvoir le développement de l'industrie métallurgique de Ténès. »

On se trouve en présence d'un minerai simple, consistant en chalcopyrite pure. sans aucun produit nuisible, facile à enrichir et à traiter.

Enfin, l'eau et le bois nécessaires aux travaux de mines se trouvent à proximité et le domaine est traversé, par la route d'Orléansville à Ténès ainsi que par la voie ferrée qui relie ces deux villes ; la station de Montenotte se trouve même sur son territoire.

Un avantage commercial très appréciable s'ajoute ici aux conditions techniques que l'on vient de résumer : c'est que le minerai, indépendamment de ses emplois habituels, pourra trouver en l'espèce, un débouché particulièrement intéressant par la fabrication surplace du sulfate de cuivre destiné à la viticulture ; il s'agit là, on le sait, d'un produit très rémunérateur et dont l'Algérie doit, chaque année, importer une quantité qui n'est pas inférieure à 10.000 tonnes.

Pour la mise on valeur de ce gisement, l'Inter-Minière a poussé dès à présent les études et les négociations utiles et elle est sur le point de créer une société d'exploitation au capital de 25 millions de francs, dont la constitution lui assurera au surplus des avantages intéressants.

[Mines d'étain au Portugal)]

Mais là ne se borne pas son programme : elle s'est assuré, en outre, des droits dans

la région stannifère de Villaréal-Taméga (Portugal), qui fait suite à celle de Taméga, actuellement en pleine exploitation ; d'autres importantes affaires sont également a l'étude.

On voit, par les indications qui précèdent, que cette société a déjà donné des preuves sérieuses de son activité; ses bénéfices doivent lui provenir de la rémunération de ses apports aux sociétés qu'elle créera et dont elle conservera le contrôle; des dividendes et des réalisations éventuelles de son portefeuille, qu'elle se préoccupe de composer en répartissant judicieusement ses risques; de la vente des produits des mines dont elle aura l'exclusivité enfin, de ses propres opérations commerciales et industrielles.

ÉMISSIONS ET INTRODUCTIONS Inter-Minière (Estañera) (Le Temps, 14 janvier 1929)

L'action de cette société sera introduite demain lundi au marché en banque au relevé des cours extrêmes.

Comme l'exposait l'étude consacrée à cette affaire dans notre numéro du 10 décembre dernier, l'Inter-Minière dispose de plus de 9.000 hectares de concessions dans la région stannifère de Salamanque, qui fait partie elle-même de la grande veine stannifère, large de 25 à 35 kilomètres, s'étendant du sud de l'Espagne au nord du Portugal et où se trouvent réunies de grandes facilités d'exploitation : réseau de routes carrossables, voie ferrée à 20 kilomètres et considération de première importance pour le lavage des minerais : abondance de l'eau dans le sous-sol révélée par les travaux en profondeur, notamment au puits principal de la concession la Grande.

Il convient d'ajouter qu'indépendamment des nombreux filons quartzeux reconnus en surface sur ce gisement les derniers travaux ont fait reconnaître dans toute cette bande stannifère d'importantes couches de granulite, présentation à laquelle la technique la plus récente de l'étain attache une grande importance.

[Création de la Société des mines de cuivre de Ténès (Algérie)]

D'autre part, il va être procédé prochainement à la constitution d'une société anonyme au capital de 25 millions société dont l'Inter-Minière détiendra le contrôle pour la mise en valeur et l'exploitation du gisement cuprifère de Ténès (Algérie) : ce domaine comprend 2.300 hectares de concessions, 3.000 hectares de permis de recherches, 6.000 mètres de galeries tracées, plusieurs puits murailles ; il présente également des conditions techniques et commerciales très favorables et il bénéficie d'un commencement d'exploitation antérieur qui a déjà produit 6.000 tonnes de minerai de cuivre à 15 % de teneur moyenne après scheidage, ce qui constitue un indice précieux de sa richesse.

De la création de cette société, l'Inter-Minière recueillera en propre certains avantages dont profitera ainsi la masse des actionnaires ; en outre, il sera attribué à ces derniers un droit de souscription, avantage qui sera augmenté par l'attribution de parts bénéficiaires. Il rentre, croyons-nous, dans l'intention des dirigeants du groupe de continuer à procéder ainsi ultérieurement et de réserver aux actionnaires d'Inter-Minière un droit de souscription dans la constitution des sociétés d'exploitation qui seront fondées.

(Le Journal des chemins de fer, 5 avril 1929)

Société anonyme française constituée le 29 mai 1928 pour 99 ans.

Siège social : 23, rue de la Paix, Paris¹.

Conseil d'administration : MM. F. L. de la Barra, président ; Prince Fernando Maria de Bavière et Bourbon, vice-prés. ; Maurice Hayem, adm. dél. ; Jean-Marc Bel ; Paul Bénazet [Cie d'Aquilas] ; Léon Guillet [Cie d'Aquilas] ; Emilio Ortuno y Berte.

Commissaires des comptes : MM. Marcel Munger, Gaston Ellies.

Capital social : 25 millions divisé en 250.000 act. de 100 fr. dont 50.000 act. A (n° 1 à 50.000) et 200.000 act. B (50.001 à 250.000). Statutairement le conseil est autorisé à porter le capital à 50 millions.

Actions Dans les ass. gén. ord. chaque act. A a droit à 1 voix et 10 act. B ont droit à 1 voix sans limitation. Dans les ass. gén. extraord. chaque act. A représente 10 voix et chaque act. B 1 voix, sans limitation.

En cas d'augm. de capital, les act. A ont un droit de préférence à la totalité des act. A ou privilégiées qui seraient créées. En cas d'émission d'act. B, les act. A ont droit à la souscription d'un quart des act. B émises les act. B existantes ont droit à un quart les parts à un quart le conseil d'adm. à un quart.

Parts bénéficiaires : Il a été créé 12.500 parts sans valeur nominale, rachetables, dont 7.500 ont été attribuées à M. Maurice Hayem pour rémunération d'apports 5.000 aux act. A et B, sans distinction à raison d'une part pour 50 act. Statutairement, les parts sont groupées en société civile. Elles ont droit comme ci-dessous dans les bénéfices et dans la même proportion dans le surplus d'actif en cas de liquidation.

Obligations : Il n'a pas été créé d'obligations.

Répartition des bénéfices 1° 5 % à la rés. lég.; 2° somme nécessaire à l'amortissement des act.; 3° 6 % aux act.; 4° 10 % au conseil le solde à raison de 75 % aux act.; 25 % aux parts bénéficiaires.

Attribution au conseil : Jetons de présence participation bénéficiaire et droit aux augm. de capital comme ci-dessus.

Année sociale : close fin déc.; le premier exercice prendra fin le 31 déc. 1929.

Assemblée générale ord. : Avant fin juin, ouverte aux propr. d'au moins 1 act. A ou 10 act. B, votant comme ci-dessus. Convocation 15 jours à l'avance. Dépôt 5 jours à l'avance.

Dotations : les 200.000 act, B sont cotées au marché en banque 2e partie.

Service financier : Études du Nord, Lloyds Bank.

Sources documentaires: B.A.L.O. 11 juin 1928. Statuts.

Notice. — La société possède, par l'intermédiaire d'une filiale, un gisement de 9.000 hectares aux environs de Salamanque (Espagne) dans une région facilement accessible et possédant de l'eau en quantité suffisante pour prévoir une laverie lorsque l'exploitation sera commencée. Il s'agit d'un gisement d'étain supposé à forte teneur en raison des résultats obtenus par les explications voisines.

D'autre part, la société prospecte également un gisement de cuivre à 5 kilomètres au sud de Ténès, d'une contenance de 3.000 hectares augmenté de 2.800 hectares de permis de recherches. Les 3.000 hectares primitifs donnés en concession sous le régime de l'ancienne loi minière algérienne sont francs de toute redevance. Le gisement sera exploité par une filiale.

En un mot, la Société internationale minière, Estañera, compte développer son activité à la fois sous forme de holding et sous forme de société commerciale, s'étant réservée la vente des produits de ses filiales pour la France et les colonies.

Les actions ont été introduites au Marché en banque, 2 ° partie, sous l'égide de la Société des Études du Nord*. Cotation assurée par MM. Michard, Montefiore et Cie*,

¹ Siège de la Société d'études du Nord, qui assure aussi le service financier :

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Etudes_du_Nord.pdf

Valeurs se négociant en coulisse Internationale minière et industrielle (Estañera) (Le Temps, 29 novembre 1929)

Cette société procède à la constitution d'une soc. an. spéciale au capital de 10.000.000 de fr. dénommée Mines de cuivre de Ténès.

62.000 act. B de cette nouvelle soc., émises au pair de 100 fr., sont réservées par préférence aux porteurs d'actions Estañera à raison de une act. B Ténès p. 4 act. Estañera.

À partir du 27 novembre 1929, les actions Estañera ne seront plus cotées qu'ex-droit. Négociation du droit du 25 novembre au 5 décembre.

(Les Archives commerciales de la France, 7 juillet 1930)

PARIS. — Modification. — Soc. dite ESTANERA, Cie INTERNATIONALE MINIÈRE ET INDUSTRIELLE, 23, Paix. — La dénomination devient UNION GÉNÉRALE POUR L'INDUSTRIE ET LES MINES. — 30 juin 1930. — *Gazette du Palais*.

Suite:

Union générale pour l'industrie et les mines. www.entreprises-coloniales.fr/empire/Unigenindusmines.pdf